

PRIX AMÉNAGEMENT

Dossier de candidature 2009

Identification de la réalisation	
Nom du projet : Fenêtre sur la rivière	
Adresse et emplacement : Coin des rues du Sud et Principale à Cowansville	
Concepteurs (artiste, architecte, urbaniste, aménagiste, etc.) : Mylène Carreau, architecte-paysagiste. Lucie Champoux, Directrice-artiste, Claude Lalonde, ingénieur civil, Mario Lafrance, directeur général, Arthur Fauteux, maire.	
Date de réalisation : 2007-2008	Date d'inauguration : 26 août 2008
Coût total : 838 855.00 \$ (incluant réaménagement carrefour routier)	
Montage financier : 93 % (Ville de Cowansville) et 7 % (commandites, OSBL et MRC)	
Partenaires : Pacte rural de Brome-Missisquoi, Couleurs Urbaines Cowansville et 6 partenaires privés	

Identification de la municipalité ou de la MRC	
Municipalité ou MRC : Ville de Cowansville	
Adresse : 220, place Municipale	
Ville : Cowansville	Code postal : J2K 1T4
Téléphone : (450) 263-0141	Télécopieur : (450) 263-9357
Courriel : mlafrance@ville.cowansville.qc.ca	

Identification du responsable de la candidature	
Nom : Messier	Prénom : Brigitte
Adresse : 225, rue Principale	
Ville : Cowansville	Code postal : J2K 1J4
Téléphone : (450) 263-6101	Télécopieur : (450) 266-7547
Courriel : bmessier@ville.cowansville.qc.ca	
Poste occupé par le responsable de la candidature : Directrice de la Culture, tourisme et patrimoine	
Employeur : Ville de Cowansville	

Catégorie de concours

Veuillez cocher la case appropriée.

- Municipalités de 100 000 habitants et plus
- Municipalités entre 20 000 et moins de 100 000 habitants
- Municipalités de moins de 20 000 habitants

Attention ! Vos réponses ne doivent pas dépasser les limites du cadre !

Présentation générale de la réalisation

Veillez fournir un texte explicatif présentant l'origine de la réalisation, la mise en contexte, les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, les défis particuliers, etc.

La fermeture d'un magasin, situé aux abords de la rivière sur la rue du Sud, a entraîné la mise en vente du vieux bâtiment qui obstruait l'accès à la rivière. La Ville de Cowansville a profité de cette occasion pour acquérir l'immeuble, procéder à sa démolition et ainsi faire place à un espace public. La nouvelle place publique permet de laisser respirer ce secteur névralgique du centre-ville en favorisant une ouverture visuelle sur la rivière Yamaska et sur le panorama.

Cet emplacement précis était le cœur de Cowansville dans les années 1900. La ville souhaitait redonner vie et beauté à ce secteur. Elle souhaitait aussi créer un lieu de rassemblement où seraient mis en valeur le relief, la rivière et l'histoire de la municipalité.

Les architectes paysagistes de la firme Daniel Arbour et Associés ont été mandatés pour concevoir le projet. En se basant sur les objectifs définis par la ville dont la revitalisation du cœur de la ville, la création d'un axe visuel fort entre la rue Principale et la rivière et la mise en valeur du milieu riverain, les concepteurs et la ville ont conçu un aménagement en terrasses qui épouse le relief du terrain et se termine par un belvédère sur la rivière. Une placette attenante à la rue Principale invite les usagers à la détente. Elle est reliée à la rivière par un grand escalier qui permet de profiter du panorama tout en descendant progressivement vers la rive.

Les aménagements du parc intègrent des éléments et matériaux faisant référence à l'architecture loyaliste, de façon à accentuer le caractère patrimonial du lieu. Par exemple, la brique rouge lisse des nouveaux murets s'agence aux matériaux des édifices historiques voisins. Le mobilier urbain aux lignes traditionnelles a aussi été sélectionné pour s'harmoniser au caractère du lieu. À cet égard, la présence d'une horloge dans le centre de la placette marque le cœur civique de la ville à la manière des aménagements du début du 20^{ième} siècle.

L'aménagement de l'espace public a engendré la mise à nu d'un mur du bâtiment patrimonial de la Banque de Montréal adjacent au site. La Ville de Cowansville a saisi l'opportunité de réaliser une murale sur ce mur en brique rouge nouvellement restauré. La fresque présente une scène historique de la ville, encadrée par une arche de briques rouges en reliefs. Par sa thématique et son rendu, la murale permet l'intégration du mur aveugle aux aménagements du nouveau parc civique.

L'intersection des rues Principale et Sud a été complètement modifiée et redessinée par un urbaniste afin d'intégrer une légère courbe et de réduire un espace de stationnement qui obstruait le coin. Un motif a aussi été réalisé pour la traverse piétonnière.

La dernière étape du projet étant la réalisation de la murale. Cette dernière reproduit une arche de briques rouges afin de l'intégrer au nouveau parc. Le mur aveugle de l'édifice de la banque devenait ainsi une partie du nouveau parc.

[Suite]



Description de la réalisation

Veuillez fournir un texte décrivant le projet d'aménagement en fonction des aspects suivants :

Dimension culturelle

Décrivez les choix esthétiques et le concept. Décrivez les particularités de la dimension culturelle de la réalisation (intégration d'une œuvre d'art, mise en valeur du patrimoine, traitement artistique ou sur mesure des composantes, intégration d'un équipement culturel temporaire ou d'un espace de diffusion à ciel ouvert).

Au cœur de la place publique, il a été décidé de recréer une partie de la rue Principale ayant été détruite lors d'un incendie en 1944. La conception d'une murale sur le mur aveugle découlant de la démolition, au centre de l'immeuble voisin offrait l'opportunité de réécrire une tranche d'histoire en faisant revivre les bâtiments par le biais d'une image. La série d'édifices reproduits s'intègre aux deux bâtiments patrimoniaux ceinturant le parc, lesquels figurent sur les photographies d'époque.

L'effet trompe-l'œil créé par l'image intégrée à l'arche peinte aux couleurs et à la texture des nouveaux matériaux, aura permis d'offrir une perspective et une profondeur au cœur du nouvel espace qui n'occupe en fait, qu'une petite superficie dans le secteur. Il nous fallait trouver un moyen d'agrandir le nouvel espace.

La qualité de l'œuvre que les artistes-muralistes ont réalisé en font une œuvre d'art géante. Le panneau d'interprétation fait le lien entre l'histoire.

Intégration de la réalisation au contexte environnant

Précisez quelle attention a été portée à l'intégration de la réalisation au paysage environnant et à la valorisation de l'architecture existante. Indiquez en quoi la réalisation présente un caractère durable.

Cette nouvelle fenêtre sur la rivière met en valeur le cours d'eau et le relief en plus d'offrir un tout nouveau lieu public au cœur du centre-ville. Un rendez-vous réussi entre la riche histoire de la Ville et le grand potentiel du relief de la rive.

Le choix de l'image de la murale ayant été confié au président de la Société d'histoire. Ce dernier a su choisir l'image représentant cette portion de la rue Principale dont les styles architecturaux s'intègrent bien avec les bâtiments encadrant le nouvel espace public. Des recherches nous ont permis d'utiliser des photographies anciennes pour chaque bâtiment afin de reproduire fidèlement les matériaux. On a même sélectionné une image sur laquelle on peut voir l'immeuble de la banque puisque le mur sur lequel l'œuvre a été peinte est le mur de la banque actuelle. On voit donc cet immeuble au sein de la trame urbaine de 1920.

Originalité

Identifiez ce que la réalisation a d'unique. Identifiez les solutions originales que présente la réalisation.

Procéder à l'achat d'un bâtiment sans valeur architecturale pour le démolir et en faire une magnifique place publique où les arts, l'histoire et la rivière occupent une place de choix est un bel exemple de récupération.

Le choix d'une murale à caractère historique nous aura permis de poursuivre le circuit patrimonial et ses panneaux d'interprétation, en recréant une partie du centre-ville que le public n'aurait jamais eu l'occasion de voir. L'image créée apporte toute une profondeur au secteur en plus d'informer le public sur le type de commerces et les styles architecturaux du centre-ville de 1920. Un DVD intitulé "Balade au centre-ville" commenté par un historien a été réalisé afin de faire revivre le quotidien, les gens et l'activité de jadis. Comme Victor Hugo l'écrivait: "L'architecture est la grand livre de l'histoire de l'humanité". Le réalisation de murale à dominante historique nous aura permis de mettre en valeur l'architecture de bâtiments détruits par les flammes.

Travail multidisciplinaire

Précisez si une équipe de travail a été constituée. Précisez qui a pris part au projet (architectes, artistes, ingénieurs, aménagistes, designers, citoyens, etc.). Précisez si la réalisation est le fruit d'une approche intégrée impliquant différents services municipaux.

Une équipe de gestionnaires municipaux très près des citoyens et du terrain a réalisé, en collaboration avec les consultants, la totalité du projet. Claude Lalonde, ingénieur civil pour la Ville, Mario Lafrance, directeur général et le Maire, Arthur Fauteux avaient recueilli, a priori, plusieurs commentaires et suggestions de la part des citoyens et des commerçants. L'architecte-paysagiste avait donc toutes ces informations pour concevoir le projet. L'horticultrice de la ville, Julie Séguin et des cols bleus ont réalisé l'aménagement paysagiste. Quant au volet artistique, c'est la directrice du service culture, tourisme et patrimoine de Cowansville qui a géré tout le projet de murale. L'image ayant été triée sur le volet par le président de la Société d'histoire, afin de s'assurer de la solidité de l'ancrage historique. L'image devait aussi offrir un peu de perspective à ce nouvel espace. La validation du choix de l'image a aussi été confiée à un grand groupe de commerçants.

Adéquation de la réalisation aux besoins et aux attentes du milieu

Identifiez quelles étaient les attentes et les besoins du milieu. Précisez en quoi la réalisation y répond.

Le centre-ville était dévitalisé et le bâtiment vide présentait des risques de vandalisme en plus d'obstruer l'accès à la rivière. La communauté souhaitait un embellissement du secteur et une sécurité plus grande. Un point de bascule était requis. Un lieu de rassemblement public au bord de l'eau était aussi nécessaire au centre-ville. Ce secteur était le plus dévitalisé et le moins élégant de la Ville. De nombreux problèmes de vandalisme (graffitis, bris de vitres) se manifestant régulièrement dans ce secteur, les commerçants étaient affectés par ce fléau et souhaitaient une prise en charge par la municipalité.

La réponse du milieu est évocatrice: à tout moment durant la belle saison, on peut voir des gens lire le panneau d'interprétation, relaxer sur les bancs ou simplement regarder la murale.

Photographies illustrant la réalisation

Vous devez transmettre, en accompagnement de ce formulaire, un maximum de dix photos en format jpeg de la réalisation (par exemple, des photos avant et après, des photos ou plans d'implantation du projet dans son environnement immédiat, des photos présentant des plans éloignés et plus rapprochés, etc.).

Une attention particulière doit être portée au choix des photos qui permettront aux membres du jury de bien comprendre le projet et d'en apprécier les qualités.

Pour chacune des photos, indiquer son titre, sa légende et le crédit photographique.

Photo 1

Le coin Principale et du Sud et l'immeuble à démolir, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 2

Prise au bord de la rivière et montrant le relief, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 3

Mur aveugle, ouverture sur la rivière derrière les arbres, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 4

Aménagement paysagiste phase I, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 5

Vue de la place publique à partir du belvédère, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 6

Belvédère et rivière, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 7

Panneau d'interprétation - murale, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 8

Murale (l'arche a été peinte par les artistes-muralistes), Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 9

Inauguration de la murale et de la place publique, Pinnacle communications Benoit Leblanc

Photo 10

Le président de la Société d'histoire retrace l'histoire des bâtiments représentés sur la murale, Pinnacle communication Benoit Leblanc

Critères d'évaluation

Un prix par catégorie de concours sera remis à la réalisation qui se distingue des autres candidatures par :

- sa qualité esthétique ;
- la réussite de son intégration au contexte environnant ;
- son originalité ;
- le travail multidisciplinaire ;
- son adéquation aux besoins et aux attentes du milieu.

Exigences de présentation

Le dossier de candidature, comprenant le formulaire complété et les photographies, doit être acheminé par courriel ou par la poste sur CD-ROM.

Les textes fournis dans le formulaire seront repris intégralement pour la présentation des réalisations dans le site Internet de Les Arts et la Ville. Il est donc important de porter une attention particulière à la rédaction des différentes parties du dossier de candidature.

L'évaluation des réalisations se fera uniquement à partir du formulaire complété et des photographies. Aucune autre pièce supplémentaire ne sera remise aux membres du jury.

Date limite

Le dossier de candidature doit être transmis à Les Arts et la Ville avant le **6 mars 2009** par courriel à recherche@arts-ville.org ou par la poste à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville
870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

Informations

Pour plus d'information ou pour vérifier l'admissibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !

Martin Valiquette
T. 418 691-7480
C. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org